

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGA RESSOURCES ET PERFORMANCES VIE ET
EVOLUTION DE LA COLLECTIVITE
DIRECTION VIES AU TRAVAIL
SERVICE RELATIONS ET POLITIQUES SOCIALES

Rouen, le 29 NOV. 2021

Objet du dossier : Comité Technique du 30 novembre
2021 – questions diverses
Dossier suivi par : Guilaine HEDOUIN / D21-15103

Mesdames et Messieurs les Représentants du Personnels,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après des éléments d'information relatifs aux points diverse relevant de la compétence du Comité Technique.

- 1) La prolongation des contrats des agents « renfort COVID » au-delà du 31 décembre 2021 :

Comme précédemment, les réflexions sur la nécessité de reconduire les contrats des agents « renfort COVID » sont menées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire au sein de notre région et des consignes nationales.

La vigilance est de mise mais dans l'immédiat, il n'a pas été décidé de reconduire les renforts au-delà du 17 décembre, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

- 2) La prise en compte par la Collectivité de la baisse du pouvoir d'achat des agents régionaux :

La prime « carburant » décidée par l'Etat va bénéficier à environ 2 000 agents régionaux. La Région est en attente des décrets d'application pour sa mise en œuvre, notamment son versement, qui pourrait intervenir en janvier 2022.

La Région Normandie pourrait également agir sur les taxes imposées sur les carburants (TICPE). Mais la marge de manœuvre étant excessivement faible (entre 0,7 et 1,2 centimes par litre en fonction du carburant considéré), l'impact réel sur les prix serait inefficace.

REGION NORMANDIE



Enfin, malgré l'absence de mesures générales, la masse salariale augmente de près de 4% environ en 2022.

3) Les modalités d'accès à l'information régionale par l'ensemble des agents :

La Région a lancé une campagne de généralisation du WiFi dans les établissements scolaires normands, en lien avec le dispositif « pack numérique » à destination des lycéens. Il n'y a donc pas de difficultés remontées à ce jour sur le débit des connexions.

Une réflexion est en cours pour doter les agents des lycées d'un équipement individuel leur permettant ainsi de se connecter notamment à Vikings et d'avoir accès à l'information régionale diffusée par ce canal.

4) La mise en place des détecteurs de CO2 amovibles et de purificateurs d'air :

L'aération et la détection du CO2 dans les établissements scolaires a fait l'objet d'une fiche reflexe COVID-19#16.

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du virus. Cependant, certains lieux ne sont pas ou pas suffisamment ventilés et/ou fréquentés sans port du masque. C'est le cas des espaces de restauration, des internats et les lieux de convivialité.

Aussi, la Région a décidé le déploiement de 3 détecteurs CO2 par établissements scolaires. Cette campagne est en cours de réalisation. Il s'agit d'une incitation à destination des lycées qui peuvent faire le choix d'acheter des équipements supplémentaires.

Pour les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, les dernières livraisons ont été effectuées semaine 46 et 47 (dernière livraison le 24/11). Pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, 61 lycées sur les 72 ont été livrés. Les 11 derniers établissements le seront d'ici la fin novembre.

S'agissant des purificateurs d'air, après consultation des différentes instances médicales, il s'avère que ce type de matériel ne montre pas une efficacité et une utilité avérées. Ce choix de matériel n'a donc pas été retenu.

5) Les réflexions engagées en matière de « flex bureaux » :

Depuis 2016, les pratiques professionnelles et les modes de travail ont beaucoup évolué et dans le même temps, l'effectif régional a augmenté.

Ces constats ont conduit à engager une réflexion sur le bureau flexible. L'objectif est de proposer aux agents des sites administratifs des espaces de travail variés et adaptés à leurs

missions quotidiennes en optimisant l'occupation des bureaux dans un contexte de travail hybride.

Afin de mener cette réflexion, la Région a recruté une chargée de projet et choisi de s'appuyer sur une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Ce prestataire aura pour mission d'analyser les modes de travail et l'utilisation des espaces en impliquant les agents (février-mars 2022).

Dans un second temps, le prestataire formulera des propositions et des scénarios pour une phase d'expérimentation (mars-septembre 2022). En septembre-octobre 2022, une expérimentation sera lancée avec des directions volontaires.

6) L'état d'avancement de la DAEMO et le calcul des dotations dans les lycées :

A ce jour, 104 dialogues de gestion sont terminés soit un peu plus de 80% des EPLE. Les chargées de projet de la DECO poursuivent l'accompagnement à leur mise en œuvre.

Le dialogue de gestion vise à définir, avec les équipes de direction et les RET, le niveau optimal des moyens affectés par la Région aux EPLE, en tenant compte de l'équité entre les établissements normands mais aussi des éventuelles spécificités de chaque EPLE.

Le calcul des dotations a été effectué en prenant en considération un certain nombre d'indicateurs tels que les mètres des surfaces, le nombre de repas servis, les types de surfaces à entretenir ...

7) Les indicateurs de calcul pour les dotations en effectifs en lingerie :

S'agissant des lingeries mutualisées, nous ne disposons pas d'un tableau générant automatiquement la part ETP en fonction de critères prédéterminés.

Cependant, l'estimation du temps dévolu pour la réalisation des missions à réaliser telles que la pesée du linge, la tournée, le chargement du linge dans les machines ou encore la finition du linge est un élément devant être pris en compte. Ces estimations sont également fonction du volume de linge traité.

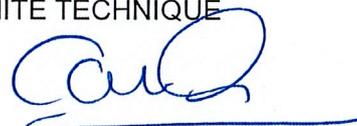
Quant à la part encadrement, 2 modalités ont été arrêtées :

- Si l'équipe lingerie est inférieure à 3 ETP ou si la part encadrement du RET mixte ou du RET entretien des locaux est inférieure à 0,75 ETP : rattachement des agents en charge de l'entretien du linge au RET mixte ou au RET entretien des locaux avec une majoration de la part encadrement de 0,10 ETP ;
- Si l'équipe lingerie est au moins égale à 3 ETP (RET compris) et la part encadrement du RET mixte ou du RET entretien des locaux est d'ores et déjà égale ou supérieure à 0,75 ETP : rattachement possible des agents en charge de l'entretien du linge à un RET « linge ».

La Région est avant tout sur un échange avec l'équipe de direction concernée afin d'envisager la façon dont il convient de répartir cette part encadrement.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Représentants du Personnel, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA PRÉSIDENTE DU COMITE TECHNIQUE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Catherine Gourney-Leconte', with a long horizontal flourish extending to the right.

Catherine GOURNEY-LECONTE